



**DÉCISION D'UN MARCHÉ RELATIF À UNE MISSION
DE CONTRÔLE DE L'ACCÈS ET DE SÉCURISATION
DU CENTRE BALNÉAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS
DE L'ÎLE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE
À UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE CONJOINT
DONT LE MANDATAIRE
EST L'ENTREPRISE CRONOSECURITE**

Le Président du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-028 du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique dans sa version consolidée du 01 janvier 2026,

Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché relatif à une mission de contrôle de l'accès et de sécurisation du centre balnéaire et des équipements de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise en conformité avec les prescriptions du Code de la commande publique, Considérant l'analyse des offres et la proposition d'attribution,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres le 31/03/2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'attribution d'un marché de sécurité, à compter de sa notification, aux candidats retenus :

Groupement d'entreprises conjoint dont l'entreprise CRONOSECURITE est mandataire :

CRONOSECURITE

39 Av du Mal de Lattre de Tassigny - 94350 Villiers-Sur-Marne

Gérant : Mr Joachim Bergeron Tél. : 06 99 26 13 03

SIRET : 511 571 515 00028

jbergeron@cronosecurite.com

AIS SECURITE

15, rue du Vert Bois - 93100 MONTREUIL

Gérant : Mr Ali ABOUMEZRAG Tél : 09 52 44 42 72

SIRET : 527 894 653

contact@aos-securite.fr

ARTICLE 2 :

Le montant de l'offre retenue :

Sans minimum avec un maximum annuel de 250.000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification.

L'accord cadre pourra être reconduit tacitement trois fois sans toutefois que la durée globale n'excède quatre ans.

ARTICLE 3 :

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation :


- Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise

Fait à Cergy-Pontoise, le 16/04/2026

Le Président,

Thibault HUMBERT




Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 04/05/2026
Qualité : PRESIDENT

